

Transports

Le stationnement en zone bleue testé à Royan

Samedi 15 juin 2019 à 9:40 - Par [Manon Klein](#), France Bleu La Rochelle



L'expérimentation du stationnement en zone bleue débute ce samedi 15 juin à Royan. Dans certains secteurs, il faut désormais avoir un petit disque sous son pare-brise. Le stationnement est limité à une heure et demie.



Dans l'hypercentre de Royan, pensez désormais à vous munir de votre disque bleu, le stationnement est à durée limitée par endroits © Maxppp - Vanessa Meyer Wirckel

Pour stationner à Royan, dans certains secteurs, pensez à glisser un petit disque bleu sous votre pare-brise. Le stationnement à durée limitée, en zones bleues, est testé dans l'hypercentre à partir de ce samedi. L'expérimentation va durer **jusqu'au 15 septembre**.

Le stationnement à durée limitée testé dans certains secteurs

Ces disques bleus sont désormais obligatoires dans l'hypercentre, **autour du port et d'une partie de la plage de la Grande Conche**. La Place De Gaulle, le boulevard Briand, la rue Gambetta, et le boulevard de la République sont notamment concernés.

L'expérimentation de ces zones bleues a été décidée **après consultation des Royannais**, qui se sont prononcés **pour à 75%**. L'objectif est de permettre aux clients des petits commerces de se garer plus facilement, en évitant les voitures qui restent toujours garées au même endroit. Au final, **ce sont 15% des places de parking à Royan qui passent en zone bleue**; 6% sont payantes, 79% restent gratuites selon la mairie.